

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 21 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 12 avril 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité médecine générale en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 du code de la santé publique**

NOR : SASH1030663A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 4131-1-1 ;  
Vu l'arrêté du 12 avril 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité médecine générale en application des dispositions de l'article L. 4131-1-1 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de : « endocrinologie », lire : « médecine générale ».

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 21 juillet 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice générale  
de l'offre de soins et du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines  
du système de santé,*

E. QUILLET